

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20240604-2024\_076\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION POUR L'UTILISATION ET LA GESTION DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE DE L'ESPACE PERDTEMPS ENTRE LA COMMUNE DE GEX ET LE CLUB ALPIN FRANÇAIS DU PAYS DE GEX (7.5)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juin à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **24 mai 2024**

Date d'affichage de la convocation : **24 mai 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs, ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, JUILLARD, (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COSSARD,  
M. IVANEZ donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme GIET donne pouvoir à M. PELLETIER,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. SIGAUD,  
M. CADOUX donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme ZELLER,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. DESAY,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. LEVITRE,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

**Absente :** Mme CHARRE.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à son décret d'application du 6 juin 2001,

**VU** la convention datée du 6 octobre 2014 relative à l'utilisation et la gestion de la structure artificielle d'escalade de l'espace Perdtemps, au profit du Club alpin français du Pays de Gex,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place une nouvelle convention pour redéfinir les modalités de partenariat et de mise à disposition pour l'utilisation et la gestion de la structure artificielle d'escalade de l'espace Perdtemps entre la Ville et l'association,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention, ainsi que les annexes qui lui ont été soumis,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de mise à disposition pour l'utilisation et la gestion de la structure artificielle d'escalade de l'espace Perdtemps, entre la Ville et l'association «Club Alpin Français du Pays de Gex », ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240604-2024_076_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 juin 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 juin 2024.